



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le douze novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 05/11/2019

Compte-rendu affiché le 18/11/19

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Daniel DELEAZ.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE

Jérôme MOROGE ; Maryse MICHAUD ; Wilfrid COUPE ; Nora BELATTAR ; Patrice LANGIN ; Sandrine COMTE ; Roger MAJDALANI ; Max SEBASTIEN ; Jocelyne CLAUZIER ; Anne DEMOND ; Marcel GOLBERY ; Marjorie MERCIER ; Yann BIDON ; Ali BENAOUA ; Jacques ROS ; Gino ROMANO ; Lionel RUFIN ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Maryse DOMINGUEZ ; Daniel DELEAZ ; Jean-Claude DUFOUR ; Bernard JAVAZZO ; David CHIZAT ; Frédéric MOSER

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION

Georges MACHADO a donné procuration à Wilfrid COUPE

Nicolas MURE-RAVAUD a donné procuration à Maryse MICHAUD

Marie-Noëlle DUFOUR a donné procuration à Nora BELATTAR

Myriam SIMON a donné procuration à Patrice LANGIN

Dominique LARGE (Arrivée à 20 h 10) a donné procuration à Sandrine COMTE

ABSENTS

Adel BOUSSETTA ; Lydia SAFSAF

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 19 septembre 2017

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

PREND ACTE de l'opération précédente.

2 - Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 7 sans participation,

Désigne Madame Chapon en remplacement de Marysa Dominguez, comme membre élue issue du groupe majoritaire « Mieux Vivre à Pierre-Bénite », pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3 - Prise en charge des frais de justice du Maire

Rapporteur: Madame MICHAUD

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

APPROUVE la prise en charge des frais de justice inhérents à la procédure liée à l'agression dont a été victime Monsieur le Maire en mai dernier.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

4 - Rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 5 abstentions,
et 2 sans participation,

ÉMET un avis favorable sur l'exercice écoulé de la SEMCODA

5 - Décision modificative n°1

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

APPROUVE les mouvements constituant la décision modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2019, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

6 - Révision AP CP Ferme urbaine

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades telle que présentée ci-dessus.

7 - Subvention exceptionnelle au profit des associations le Cœur des Lônes et les restos du Cœur

Rapporteur: Monsieur COUPE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

et 2 sans participation,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 317,50 € au profit de l'association le Cœur des Lônes, et de 317,50 € au profit de l'association les Restos du Cœur.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

8 - Aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 1 contre,
et 4 abstentions,
et 2 sans participation,

APPROUVE le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 100 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire physique majeur résidant à Pierre-Bénite sans conditions de ressources.

APPROUVE l'attribution de cette aide sous réserve que l'acquisition du matériel et la demande d'aide financière soient effectuées entre le 15 novembre 2019 et le 31 décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chaque bénéficiaire de l'aide, et tous les documents s'y rapportant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

9 - Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

APPROUVE la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conformément au descriptif ci-dessus à compter du 1er janvier 2020.

DIT que les crédits seront prévus au budget de la collectivité.

10 - Régime indemnitaire de la police municipale

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

APPROUVE le régime indemnitaire applicable à la filière sécurité tel qu'exposé ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

11 - Convention avec le centre de gestion du Rhône pour la médecine préventive

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la médecine préventive avec le centre de gestion du Rhône et tout les documents s'y rapportant

12 - Reconduction et conclusion de conventions générales et de mise à disposition d'équipements municipaux

Rapporteur: Monsieur COUPE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

Concernant la convention de l'association Omniworld Pierre-Bénite, le vote est **à la majorité des membres présents, 4 abstentions et 1 contre** (Monsieur Deleaz)

APPROUVE les reconductions et conclusions des conventions générales et de mise à disposition d'équipements municipaux

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et tous les documents s'y rapportant

POLE SERVICE A LA POPULATION

13 - Recensement de la population - année 2020

Rapporteur: Madame MICHAUD

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie A du pôle services à la population en qualité de coordinateur communal ;

DECIDE de désigner un agent de la commune de catégorie C du pôle aménagement et développement urbain en qualité de correspondant du répertoire d'immeubles localisés ;

DECIDE de recruter deux agents recenseurs pour effectuer les opérations matérielles de collecte du recensement ;

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Barème de rémunération	Montants bruts
Bulletin individuel	1.00 €
Feuille de logement	1.50 €
Séance de formation	28.00 €
Tournée de reconnaissance	100.00 €
Prime selon le taux d'avancement de la collecte	130.00 €
Indemnité de bonne réalisation de la mission	150.00 €

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 012 – rubrique 022 – article 64131 du budget 2020.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

14 - Cession à titre gratuit de la parcelle AH166 située Rue du 8 mai 1945 – 69310 – Pierre-Bénite.à la Métropole de Lyon

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

APPROUVE la cession à titre gratuit de la parcelle AH 166 située Rue du 8 mai 1945 – 69310 – Pierre-Bénite à la Métropole de Lyon.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

15 - Acquisition d'une propriété par préemption – parcelle AL74 sise 93 Rue des Martyrs de la Libération 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Monsieur MAJDALANI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

DECIDE d'approuver l'acquisition, par voie de préemption, de la parcelle AL74, sise 93 Rue des Martyrs de la Libération 69310 PIERRE-BENITE, aux conditions présentées ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

16 - Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

CONSTATE la désaffectation de la bande de terrain d'environ 80 m² à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola à Pierre-Bénite (selon plan de délimitation du domaine public du 21 juin 2019)

PRONONCE le déclassement de la bande de terrain d'environ 80 m² à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola à Pierre-Bénite (selon plan de délimitation du domaine public du 21 juin 2019)

INTÈGRE dans le domaine privé communal la bande de terrain d'environ 80 m² à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola à Pierre-Bénite (selon plan de délimitation du domaine public du 21 juin 2019)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

17 - Cession d'une bande de terrain à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola - 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

DECIDE de vendre la bande de terrain d'environ 80 m² située à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola à Pierre-Bénite (selon plan de délimitation du domaine public du 21 juin 2019) à la société VILOGIA SA d'HLM domiciliée 74 rue Jean Jaurès 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ au prix de 100,00 € (CENT EUROS).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

DIT que les recettes sont inscrites au budget 2019.

18 - Autorisation pour déposer une demande de permis de construire sur la bande de terrain située à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola - 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 5 contres,
et 2 sans participation,

AUTORISE la société VILOGIA SA d'HLM domiciliée 74 rue Jean Jaurès 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'une résidence séniors sur la bande de terrain d'environ 80 m² située à l'angle des rues Docteur Roux et Emile Zola à Pierre-Bénite

POLE FAMILLES & EDUCATION

19 - CEJ 2019 2022

Rapporteur: Madame BELATTAR

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CAF du Rhône pour le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022, et tous les documents s'y rapportant.

20 - Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur: Madame BELATTAR

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 sans participation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et Madame Isabelle JANNAUD, psychologue clinicienne, valable du 1^{er} octobre 2019 au 31 juillet 2020, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20 H 55